

Amendement à la loi sur les marchés de capitaux de Corée du Sud — Un mandat sans sanction pour une seule administratrice

Gender Equality · Bonne pratique · Corée du Sud

Score de qualité : 82/100

Niveau de preuve : Observationnel / avant-après

Résumé

L'amendement de 2020 à la loi coréenne sur les marchés de capitaux interdit les conseils entièrement masculins dans les sociétés cotées d'au moins 2 000 milliards de KRW d'actifs. Le nombre de sociétés comptant au moins une administratrice est passé de 37 à 62 en un an, mais la loi ne prévoit aucune sanction légale en cas de non-conformité.

Dimensions clés

Dimension	Score
Transferability / replicability	1/3
Impact on gender equality	1/1
Effectiveness	1/1
Efficiency	0/1
Evaluated outcomes	1/1
Sustainability	1/1
Achievement / evidence	1/1
Gender-mainstreaming embedding	1/1
Curator validation	1/1

Évalué par C-NAPSE

Sources de données

[C-NAPSE web research](#) — consulté le 2026-09-22

[Financial Services Commission \(Republic of Korea\)](#) — consulté le 2026-09-22

[Kim & Chang — New FSCMA Provision Requires Female Director](#) — consulté le 2026-09-22

[Korea Times — Companies desperate for female board members](#) — consulté le 2026-09-22

Citer — Evidoria. *Amendement à la loi sur les marchés de capitaux de Corée du Sud — Un mandat sans sanction pour une seule administratrice*. ID persistant : 95c21ee2-1606-4b3d-b1c4-8f2cabe17ebf.